

15) DELIBERATION N° 126/77 : FIXATION TRAITEMENT DE LA FEMME DE SERVICE DE L'ECOLE PRIMAIRE DE LUDRES-SUD

Monsieur le Maire expose que Madame SAUNIER, née MONTIGNON Renée, femme de service à temps incomplet, précédemment chargée de l'entretien de la Mairie et des Ecoles Primaires de LUDRES-Centre, est affectée depuis le 1er Octobre 1977 en qualité de femme de service des écoles, également à temps partiel, au groupe scolaire primaire de LUDRES-Sud.

Il convient de fixer la rémunération de cette employée en fonction du temps de travail et conformément aux textes en vigueur, notamment l'article 7 du Décret N° 74652 du 19/07/74 modifié.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- à compter du 1er Octobre 1977, le salaire mensuel de Madame SAUNIER née MONTIGNON Renée, femme de service des Ecoles à temps incomplet au groupe scolaire de LUDRES-Sud est fixé par référence à l'Indice brut 100 - Nouveau majoré 143 - groupe I auquel s'ajoute l'indemnité de résidence correspondante,
- la détermination du montant mensuel du traitement sera faite par application de la règle du "prorata temporis" par le calcul suivant :

Traitement mensuel Indice NM + I.R.

Durée hebdomadaire du travail X nombre d'heures oeuvrées par semaine = traitement mensuel.

- le nombre d'heures oeuvrées par semaine sera déterminé par arrêté municipal.